

DELIBERATIONS DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 03/04/2014

Présents : -Mrs CLABAUT - DOYEN – GRIZOU - GUENARD – JACQUET - MATER - MONVOISIN – NOIZET – VANHECKE
VEREECKE
- Mmes BAUDRILLARD - DOGNY – FELTEN - LEDOUX – LEROUX - MAUCORT - PAROÏELLE – SZYDLOWSKI
VIGNERON

Absent(e)(s) excusé(e)(s) :
Absent non excusé :

Mme BAUDRILLARD a été nommée secrétaire.

***.Désignation de la Commission d'Appel d'Offres**

19 Pour

Le Conseil Municipal élit les membres de la Commission d'Appel d'Offres selon les dispositions de la loi d'orientation 92-125 du 06/02/92 relative à l'administration territoriale de la République par vote à main levée :

Candidats titulaires

- Mr CLABAUT René
- Mr VEREECKE André
- Mr GRIZOU Jean-Pierre

Candidats suppléants

- Mme LEROUX Danielle
- Mr MATER Gérard
- Mr JACQUET Pascal

Titulaires élus: 3

- Mr CLABAUT René (19 voix)
- Mr VEREECKE André (19 voix)
- Mr GRIZOU Jean-Pierre (19 voix)

Suppléants élus : 3

- Mme LEROUX Danielle (19 voix)
- Mr MATER Gérard (19 voix)
- Mr JACQUET Pascal (19 voix)

Président : Mr DOYEN Michel, Maire

***.Délégués des Commissions Communales**

19 Pour

Le Conseil Municipal procède à l'organisation des diverses commissions :

Cadre de Vie - Environnement- Espaces Verts Cimetière - Illuminations (9 postes)

- Mme DOGNY Maryse (19 voix) élu
- Mme LEDOUX Marie (19 voix) élu
- Mme LEROUX Danielle (19 voix) élue
- Mme SZYDLOWSKI Peggy (19 voix) élue
- Mme VIGNERON Anne-Marie (19 voix) élue
- Mr GRIZOU Jean-Pierre (19 voix) élu
- Mr GUENARD Fabrice (19 voix) élu
- Mr VANHECKE Jean-Luc (19 voix) élu
- Mr VEREECKE André (19 voix) élu

Ecole Elémentaire (3 postes)

Titulaires

- Mr DOYEN Michel (19 voix) élu
- Mr MATER Gérard (19 voix) élu
- Mme BAUDRILLARD Rose-Marie (19 voix) élue

Suppléants

- Mme LEROUX Danielle (19 voix) élue
- Mme LEDOUX Marie (19 voix) élue
- Mr MONVOISIN Patrick (19 voix) élu

Finances (11 postes)

Président : Mr DOYEN Michel, Maire

- Mme LEROUX Danielle (19 voix) élue
- Mme MAUCORT Sylvie (19 voix) élue
- Mme PAROÏELLE Céline (19 voix) élue
- Mme SZYDLOWSKI Peggy (19 voix) élue
- Mr CLABAUT René (19 voix) élu
- Mr JACQUET Pascal (19 voix) élu
- Mr MATER Gérard (19 voix) élu
- Mr MONVOISIN Patrick (19 voix) élu
- Mr NOIZET Olivier (19 voix) élu
- Mr VEREECKE André (19 voix) élu

Travaux (11 postes)

Président : Mr DOYEN Michel, Maire

- Mme FELTEN Rachel (19 voix) élue
- Mme LEROUX Danielle (19 voix) élue
- Mme MAUCORT Sylvie (19 voix) élue
- Mr CLABAUT René (19 voix) élu
- Mr GRIZOU Jean-Pierre (19 voix) élu
- Mr GUENARD Fabrice (19 voix) élu
- Mr JACQUET Pascal (19 voix) élu
- Mr NOIZET Olivier (19 voix) élu
- Mr VANHECKE Jean-Luc (19 voix) élu
- Mr VEREECKE André (19 voix) élu

P.L.U. - Urbanisme (10 postes)

- Président : Mr DOYEN Michel, Maire**
- Mme FELTEN Rachel (19 voix) élu
 - Mme SZYDLOWSKI Peggy (19 voix) élu
 - Mr CLABAUT René (19 voix) élu
 - Mr GUENARD Fabrice (19 voix) élu
 - Mme LEROUX Danielle (19 voix) élu
 - Mr MONVOISIN Patrick (19 voix) élu
 - Mr NOIZET Olivier (19 voix) élu
 - Mr VANHECKE Jean-Luc (19 voix) élu
 - Mr VEREECKE André (19 voix) élu

Bulletin – Internet – Photos – Culture (7 postes)

- Mme DOGNY Maryse (19 voix) élu
- Mme LEROUX Danielle (19 voix) élu
- Mr GRIZOU Jean-Pierre (19 voix) élu
- Mr JACQUET Pascal (19 voix) élu
- Mr MONVOISIN Patrick (19 voix) élu
- Mr VANHECKE Jean-Luc (19 voix) élu
- Mr VEREECKE André (19 voix) élu

Sports - Loisirs – Fêtes – Tourisme - Associations

Relations publiques (11 postes)

- Mme BAUDRILLARD Rose-Marie (19 voix) élue - Mme BAUDRILLARD Rose-Marie (19 voix) élue
- Mme LEDOUX Marie (19 voix) élue
- Mme FELTEN Rachel (19 voix) élue
- Mme LEROUX Danielle (19 voix) élue
- Mme MAUCORT Sylvie (19 voix) élue
- Mme PAROÏELLE Céline (19 voix) élue
- Mme SZYDLOWSKI Peggy (19 voix) élue
- Mr GRIZOU Jean-Pierre (19 voix) élu
- Mr MATER Gérard (19 voix) élu
- Mr MONVOISIN Patrick (19 voix) élu
- Mr VANHECKE Jean-Luc (19 voix) élu

Révision Liste Electorale (1 poste)

***.Délégués pour l'association du Musée de la Forêt**

19 Pour

Le Conseil Municipal désigne les membres pour le représenter au sein de l'association du Musée de la Forêt :

Titulaires (3 postes)

- Mr DOYEN Michel (19 voix) élu
- Mr MONVOISIN Patrick (19 voix) élu
- Mr GUENARD Fabrice (19 voix) élu

Suppléant :

- Mr JACQUET Pascal (19 voix) élu

***.Délégués pour RENWEZ Animations (19 postes)**

19 Pour

En accord avec les statuts de l'association, tous les membres du Conseil Municipal sont membres de droit au sein de RENWEZ Animations :

- | | |
|----------------------------|-------------------------|
| Mr DOYEN Michel | Mr JACQUET Pascal |
| Mr MONVOISIN Patrick | Mme LEDOUX Marie |
| Mr CLABAUT René | Mr MATER Gérard |
| Mme BAUDRILLARD Rose-Marie | Mme MAUCORT Sylvie |
| Mr VEREECKE André | Mr NOIZET Olivier |
| Mme LEROUX Danielle | Mme PAROÏELLE Céline |
| Mme DOGNY Maryse | Mme SZYDLOWSKI Peggy |
| Mme FELTEN Rachel | Mr VANHECKE Jean-Luc |
| Mr GRIZOU Jean-Pierre | Mme VIGNERON Anne-Marie |
| Mr GUENARD Fabrice | |

Présents : -Mrs CLABAUT - DOYEN – GRIZOU - GUENARD – JACQUET - MATER - MONVOISIN – NOIZET – VANHECKE
VERECKE
- Mmes BAUDRILLARD - DOGNY – FELTEN - LEROUX - MAUCORT - PAROÏELLE – SZYDLOWSKI
VIGNERON

Absent(e)(s) excusé(e)(s) : Mme LEDOUX
Absent non excusé

Mme BAUDRILLARD a été nommée secrétaire.

***.Désignation des représentants au sein du P.N.R. (Parc Naturel Régional)**

18 Pour

Considérant l'adhésion de la Commune de RENWEZ au Syndicat mixte du Parc Naturel Régional des Ardennes ;

Considérant l'article 7 des statuts du P.N.R. qui stipule : « chaque collectivité du collège du territoire désigne un titulaire et un suppléant ».

Après avoir entendu Monsieur le Maire,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité décide de nommer :

- Mr DOYEN Michel en tant que délégué titulaire et,
- Mr VERECKE André en tant que délégué suppléant.

***.Désignation d'un délégué et d'un suppléant pour le Secteur d'Energie du Nord-Ouest des Ardennes (S.E.N.O.A.) au sein de la Fédération Départementale d'Energies des Ardennes (F.D.E.A.)**

18 Pour

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal que :

La représentation des communes au sein du comité syndical de la FDEA se fera par désignation des délégués de secteur par le collège électoral, composé des représentants des communes regroupées en « secteurs intercommunaux d'énergie ».

La réunion annuelle de chaque secteur est inscrite dans les statuts pour assurer l'information et la consultation des représentants des communes.

La commune de RENWEZ fait partie du secteur intercommunal d'énergie du Nord-Ouest des Ardennes, le Conseil Municipal doit désigner un délégué titulaire et un suppléant pour la représenter au secteur d'énergie du Nord-Ouest des Ardennes.

Monsieur le Maire se propose au titre de délégué titulaire et Monsieur CLABAUT René au titre de délégué suppléant.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité décide de nommer :

- Mr DOYEN Michel en tant que délégué titulaire et,
 - Mr CLABAUT René en tant que délégué suppléant,
- pour représenter la Commune de RENWEZ au secteur d'énergie du Nord-Ouest des Ardennes de la Fédération Départementale d'Energies des Ardennes (F.D.E.A.).

***.Délégués pour le Syndicat de gestion du R.A.S.E.D. (Réseau d'Aide Spécialisé des Enfants en Difficulté), l'ancienne dénomination était GAPP**

18 Pour

Le Conseil Municipal désigne les membres pour le représenter au sein du syndicat du Réseau d'Aide Spécialisé des Enfants en Difficulté (R.A.S.E.D.) :

Candidats titulaires

- Mme SZYDLOWSKI Peggy
- Mme BAUDRILLARD Rose-Marie
- Mme FELTEN Rachel
- Mr VANHECKE Jean-Luc

Candidats suppléants

- Mr MATER Gérard
- Mme VIGNERON Anne-Marie
- Mme PAROÏELLE Céline

Titulaires élus: 4

- Mme SZYDLOWSKI Peggy (18 voix)
- Mme BAUDRILLARD Rose-Marie (18 voix)
- Mme FELTEN Rachel (18 voix)
- Mr VANHECKE Jean-Luc (18 voix)

Suppléants élus : 3

- Mr MATER Gérard (18 voix)
- Mme VIGNERON Anne-Marie (18 voix)
- Mme PAROÏELLE Céline (18 voix)

.Délégués pour le Syndicat de Musique (S.I.M.)*18 Pour**

Le Conseil Municipal désigne les membres pour le représenter au sein du Syndicat de Musique (S.I.M.) :

Candidat titulaire

- Mme LEROUX Danielle

Candidat suppléant

- Mme VIGNERON Anne-Marie

Titulaire élu: 1

- Mme LEROUX Danielle (18 voix)

Suppléant élu : 1

- Mme VIGNERON Anne-Marie (18 voix)

.Délégués pour le Syndicat d'Eau du Plateau de l'Ardenne (S.E.P.A.)*18 Pour**

Le Conseil Municipal désigne les membres pour le représenter au sein du Syndicat d'Eau du Plateau de l'Ardenne :

Candidats titulaires

- Mr VEREECKE André
- Mme SZYDLOWSKI Peggy
- Mr NOIZET Olivier

Candidats suppléants

- Mme DOGNY Maryse
- Mr GUENARD Fabrice
- Mme VIGNERON Anne-Marie

Titulaires élus: 3

- Mr VEREECKE André (18 voix)
- Mme SZYDLOWSKI Peggy (18 voix)
- Mr NOIZET Olivier (18 voix)

Suppléants élus : 3

- Mme DOGNY Maryse (18voix)
- Mr GUENARD Fabrice (18 voix)
- Mme VIGNERON Anne-Marie (18 voix)

.Délégués pour le Syndicat du Triage Forestier*18 Pour**

Le Conseil Municipal désigne les membres pour le représenter au sein du Syndicat du Triage Forestier :

Candidat titulaire

- Mr JACQUET Pascal

Candidat suppléant

- Mr MONVOISIN Patrick

Titulaire élu: 1

- Mr JACQUET Pascal (18 voix)

Suppléant élu : 1

- Mr MONVOISIN Patrick (18 voix)

.Délégués pour le Syndicat Intercommunal Rural pour l'Accueil de l'Enfant (S.I.R.A.E.)*18 Pour**

Le Conseil Municipal désigne les membres pour le représenter au sein du S.I.R.A.E. :

Candidats titulaires

- Mme BAUDRILLARD Rose-Marie
- Mr MATER Gérard

Candidats suppléants

- Mme LEDOUX Marie
- Mme PAROÏELLE Céline
- Mme FELTEN Rachel

Titulaires élus: 2

- Mme BAUDRILLARD Rose-Marie (18 voix)
- Mr MATER Gérard (18 voix)

Suppléants élus : 3

- Mme LEDOUX Marie (18 voix)
- Mme PAROÏELLE Céline (18 voix)
- Mme FELTEN Rachel (18 voix)

Président : Mr DOYEN Michel

***.Désignation des délégués à l'Association du Développement du Sport (A.D.S.)**

18 Pour

Le Conseil Municipal désigne les membres pour le représenter au sein de l'Association du Développement du Sport :

Candidats titulaires

- Mr MATER Gérard
- Mme BAUDRILLARD Rose-Marie

Candidats suppléants

- Mme FELTEN Rachel
- Mme PAROÏELLE Céline

Titulaires élus : 2

- Mr MATER Gérard (18 voix)
- Mme BAUDRILLARD Rose-Marie (18 voix)

Suppléants élus : 2

- Mme FELTEN Rachel (18 voix)
- Mme PAROÏELLE Céline (18 voix)

***.Délégués pour le Schéma Directeur d'Agglomération de CHARLEVILLE-MEZIERES (S.D.I.A.C.)**

18 Pour

Le Conseil Municipal désigne les membres pour le représenter au sein du Schéma Directeur d'Agglomération de Charleville-Mézières (S.D.I.A.C.) :

Candidats titulaires

- Mr VEREECKE André
- Mr GUENARD Fabrice

Candidats suppléants

- Mr GRIZOU Jean-Pierre
- Mr MONVOISIN Patrick

Titulaires élus : 2

- Mr VEREECKE André (18 voix)
- Mr GUENARD Fabrice (18 voix)

Suppléants élus : 2

- Mr GRIZOU Jean-Pierre (18 voix)
- Mr MONVOISIN Patrick (18 voix)

***.Désignation des délégués pour le Syndicat Intercommunal pour la Piscine du Nord-Ouest Ardennais**

18 Pour

Le Conseil Municipal désigne les membres pour le représenter au sein du Syndicat Intercommunal pour la Piscine du Nord-Ouest Ardennais :

Candidats titulaires

- Mme DOGNY Maryse
- Mr GUENARD Fabrice
- Mr VEREECKE André

Candidats suppléants

- Mme PAROÏELLE Céline
- Mr GRIZOU Jean-Pierre
- Mr VANHECKE Jean-Luc

Titulaires élus: 3

- Mme DOGNY Maryse (18 voix)
- Mr GUENARD Fabrice (18 voix)
- Mr VEREECKE André (18 voix)

Suppléants élus : 3

- Mme PAROÏELLE Céline (18 voix)
- Mr GRIZOU Jean-Pierre (18 voix)
- Mr VANHECKE Jean-Luc (18 voix)

***.Désignation des représentants au sein de la Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées (C.L.E.C.T.)**

18 Pour

Le Conseil Municipal désigne les membres pour le représenter au sein de la Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées (C.L.E.C.T.) :

Candidats titulaires

- Mr DOYEN Michel
- Mme LEROUX Danielle

Candidats suppléants

- Mr MONVOISIN Patrick
- Mme DOGNY Maryse

Titulaires élus: 2

- Mr DOYEN Michel (18 voix)
- Mme LEROUX Danielle (18 voix)

Suppléants élus : 2

- Mr MONVOISIN Patrick (18 voix)
- Mme DOGNY Maryse (18 voix)

*.Délégations consenties au Maire par le Conseil Municipal

18 Pour

Monsieur le Maire expose que les dispositions du code général des collectivités territoriales (article L 2122-22) permettent au conseil municipal de déléguer au Maire un certain nombre de ses compétences.

Dans un souci de favoriser une bonne administration communale et après en avoir délibéré,

Le Conseil Municipal,

- décide, par vote à main levée, pour la durée du présent mandat, de confier à Monsieur le Maire les délégations suivantes :
 - 1°) D'arrêter et modifier l'affectation des propriétés communales utilisées par les services publics municipaux
 - 2°) De fixer, dans les limites d'un montant (*par exemple : de 2500 € par droit unitaire*), les tarifs des droits de voirie, de stationnement, de dépôt temporaire sur les voies et autres lieux publics et, d'une manière générale, des droits prévus au profit de la commune qui n'ont pas un caractère fiscal
 - 3°) De prendre toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés et des accords-cadres d'un montant inférieur à un seuil défini par décret et s'élevant actuellement à **207 000,00 € Hors Taxes** ; ainsi que toute décision concernant leurs avenants qui n'entraînent pas une augmentation du montant du contrat initial supérieure à 5 %, lorsque les crédits sont inscrits au budget
 - 4°) D'autoriser à signer les marchés à procédure adaptée (=dépenses sur factures inférieures au seuil de passation des marchés formalisés)
 - 5°) De décider de la conclusion et de la révision du louage de choses pour une durée n'excédant pas douze ans
 - 6°) De passer les contrats d'assurance ainsi que d'accepter les indemnités de sinistre y afférentes
 - 7°) De créer les régies comptables nécessaires au fonctionnement des services municipaux
 - 8°) De prononcer la délivrance et la reprise des concessions dans les cimetières
 - 9°) D'accepter les dons et legs qui ne sont grevés ni de conditions ni de charges
 - 10°) De décider l'aliénation de gré à gré de biens mobiliers jusqu'à **4 600,00 €**
 - 11°) De fixer les rémunérations et de régler les frais et honoraires des avocats, notaires, avoués, huissiers de justice et experts
 - 12°) De fixer, dans les limites de l'estimation des services fiscaux (domaines), le montant des offres de la commune à notifier aux expropriés et de répondre à leurs demandes
 - 13°) De décider de la création de classes dans les établissements d'enseignement
 - 14°) De fixer les reprises d'alignement en application d'un document d'urbanisme
 - 15°) D'exercer, au nom de la commune, les droits de préemption définis par le code de l'urbanisme, que la commune en soit titulaire ou délégataire
 - 16°) D'intenter au nom de la commune les actions en justice ou de défendre la commune dans les actions intentées contre elle ; cette délégation est consentie tant en demande qu'en défense et devant toutes les juridictions
 - 17°) De régler les conséquences dommageables des accidents dans lesquels sont impliqués des véhicules municipaux dans la limite (*par exemple : de 10 000 € par sinistre*)
 - 18°) De donner, en application de l'article L.324-1 du code de l'urbanisme, l'avis de la commune préalablement aux opérations menées par un établissement public foncier local
 - 19°) De réaliser les lignes de trésorerie sur la base d'un montant maximum (*par exemple : fixé à 250 000 € par année civile*)
 - 20°) D'exercer, au nom de la commune et dans les conditions fixées par le conseil municipal, le droit de préemption défini par l'article L. 214-1 du code de l'urbanisme
 - 21°) D'exercer au nom de la commune le droit de priorité défini aux articles L. 240-1 et suivants du code de l'urbanisme
 - 22°) De donner l'autorisation permanente de poursuites par voie de commandement au Receveur Municipal